

# Contre Attaque Travail des mineurs ...

## CANICULE ET TRAVAIL DES MINEURS : DEUX MORTS EN UNE SEMAINE

Les températures se sont radoucies, mais la première canicule de l'année, survenue particulièrement tôt, a déjà provoqué la mort d'un jeune travailleur. Il s'appelait Daniel, il n'avait que 19 ans, et il est décédé dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mai dans la Drôme. Le jeune homme, employé dans le BTP, avait travaillé pendant des heures sur un toit, alors qu'il faisait 31° à l'ombre. Sur une charpente en plein soleil, la chaleur devient potentiellement mortelle.

Pris d'un énorme coup de chaud, Daniel avait dû se réfugier «dans le camion et a allumé la climatisation pour se rafraîchir. Mais c'est à ce moment-là que son état s'est beaucoup dégradé» explique son collègue. Il est décédé peu après d'une «hyperthermie», un mot poli pour dire qu'il a cuit à en mourir. Une situation inacceptable, alors que la vague de chaleur hors norme aurait dû déclencher des mesures de protection immédiates pour les ouvriers particulièrement exposés. En 2025, neuf décès au travail en lien possible avec la chaleur ont été identifiés par la direction générale du travail. Le 30 juin dernier, un ouvrier du bâtiment de 35 ans est décédé à Besançon après une journée en plein cagnard. En septembre 2023, le temps était particulièrement chaud, et six ouvriers travaillant dans les vignes de Champagne étaient décédés en quelques jours. Dans l'indifférence des autorités. En principe, les employeurs sont sensés protéger leurs salariés lors de canicules, mais le gouvernement ne fixe aucune température maximale, ni aucun protocole. Résultat : les ouvriers du BTP, métallos, éboueurs et autres salariés exposés sont sommés de travailler, quitte à risquer leur vie.

La même semaine, le travail a pris la vie d'un autre jeune. Il s'appelait Valentin, 15 ans seulement, l'avenir devant lui. Le 28 mai, cet élève de 15 ans est décédé après avoir reçu le rebond d'une tronçonneuse dans le cou, alors qu'il était en formation pour couper du bois. Trois encadrants de l'école et 17 élèves se trouvaient à ses côtés.

### Jeunesse sacrifiée

Les jeunes sont statistiquement plus touchés par les accidents du travail graves et mortels. Chez les moins de 25 ans, plus de la moitié des décès se produisent au cours de la première année dans l'entreprise. Les accidents chez les mineurs ont explosé depuis 2015 et le décret Rebsamen. Ce dernier, ministre socialiste, avait assoupli les règles du travail des enfants. Ainsi, la visite d'un inspecteur du travail n'est plus nécessaire pour l'octroi d'une dérogation pour certains travaux comme la manipulation de machines ou le travail en hauteur. Il

n'y a qu'un simple devoir de l'employeur d'informer les jeunes des risques et des conditions d'utilisation de certaines machines. Les différents ministres de Macron ont encore accéléré la dérégulation du travail de la jeunesse. Lorsqu'elle était Ministre de l'Éducation, Élisabeth Borne estimait : «Il faut se préparer très jeune, dès le départ, presque depuis la maternelle, à réfléchir de la façon dont on se projette dans un métier». Le RN comme les Macronistes votent des lois pour «orienter» toujours plus tôt les jeunes des classes populaires vers le «marché du travail», au détriment de leur sécurité.

Ce que révèlent ces morts au travail, c'est un rétablissement à bas bruit de l'exploitation d'une main-d'œuvre de plus en plus jeune et moins formée, afin de continuer à faire baisser le coût du travail et engraisser les actionnaires. De la chair à patron.

### La France championne des morts au travail

Depuis 15 ans la France caracole dans le trio de tête des pays européens où l'on meurt le plus au travail. Chaque année, environ 750 personnes décèdent sur leur lieu de travail. Un bilan quasiment deux fois plus élevé qu'en Italie (473), Allemagne (403) et Espagne (355). Et ce nombre est largement sous-estimé, puisqu'il ne comprend pas par exemple les morts lors du trajet depuis ou vers le lieu de travail (332 décès), et les morts liées à des maladies professionnelles (196). Le nombre réel est donc au-delà du millier. C'est plus que le nombre d'homicides par an, ou de victimes d'attentats, mais on ne parle jamais de ces victimes.

En juin dernier sortait le bilan 2024 de la campagne de prévention des accidents par l'inspection du travail. Et le constat était sans appel : les entreprises ne sont guère pressées de protéger leurs salarié·es. Sur les 1149 entreprises contrôlées après des accidents de travail, seules 50,6% ont pris des mesures de prévention, et près de 30% n'ont même pas réévalué les risques à l'origine de l'accident.

Ces décès et accidents sont essentiellement concentrés parmi les métiers les plus pénibles : ouvriers du bâtiment ou de l'industrie, éboueurs, pêcheurs ou agriculteurs, loin devant la police ou l'armée par exemple, secteurs pourtant chouchoutés et survalorisés dans les médias. En moyenne, il y a deux morts au travail par jour travaillés, dont un dans le BTP. Enfin, une étude montre que le chômage cause la mort de 14.000 personnes par an en France. Enfin, dans une société basée sur l'exploitation, la privation d'emploi tue aussi. À quand la justice pour toutes ces vies volées par le capitalisme ?